

« L'apprentissage explique 40 % des emplois salariés créés depuis 2018, mais repose sur un modèle financier insoutenable »

L'apprentissage connaît un succès sans précédent en France, mais il coûte désormais 25 milliards d'euros par an aux finances publiques, un niveau insoutenable. Il faut maintenant normaliser ce dispositif sans tuer la poule aux oeufs d'or, préconise Bruno Coquet, président du Cabinet UNO Etudes & Conseil.

Par **Bruno Coquet** (Docteur en économie, expert du marché du travail)

Publié le 28 nov. 2025 à 16:00 Mis à jour le 28 nov. 2025 à 16:22

La réforme de 2018 [a jeté les bases d'un nouvel âge de l'apprentissage](#) en libérant ce dispositif étouffé par une succession de replâtrages sans stratégie. Sur ce terrain bien préparé, le quoi qu'il en coûte a eu l'effet d'une promotion spectaculaire : apprentis, employeurs et organismes de formation ont plébiscité cette formule pour la plus grande joie des gouvernements, l'apprentissage expliquant près de 40 % des emplois salariés créés depuis fin 2018.

Ce succès a cependant un prix : 130 milliards d'euros ont été absorbés par cette politique depuis 2020, dont environ la moitié n'était pas financée. Le stimulus des aides combiné à l'attractivité retrouvée de l'apprentissage a mis en lumière la vulnérabilité majeure de la loi de 2018 : son volet financier incompatible avec la croissance du nombre d'apprentis.

Un niveau de dépenses insoutenable

Aujourd'hui cette politique coûte près de 25 milliards d'euros par an aux finances publiques, un niveau de dépenses insoutenable, [quelle que soit la situation budgétaire](#). L'Etat a mis longtemps à sortir du déni, il lui faut maintenant substituer l'efficacité à l'addiction : les gains obtenus en matière d'apprentissage ne peuvent être consolidés et pérennisés qu'en asseyant cette politique sur des coûts unitaires mesurés et des financements pérennes. Cette normalisation heurte largement, car toutes les parties prenantes étant bénéficiaires, toutes risquent d'y perdre.

Trois catégories de dépenses sont à réexaminer :

1) Du côté des employeurs, [les deux réductions de l'aide à l'embauche](#) produisent un effet budgétaire notable sans trop peser sur les nouveaux contrats, mais l'aide peut encore être recentrée en cohérence avec la loi de 2018, ciblée, voire revalorisée pour les jeunes à fort risque de chômage et les petites entreprises. En revanche, taxer les employeurs d'apprentis d'un reste à charge est un contresens - qui plus est sans faire le lien avec l'aide à l'embauche. Enfin la taxe d'apprentissage ne couvre que la moitié des coûts pédagogiques obligeant à puiser dans des fonds dévolus à la formation des salariés : élargir cette taxe aux employeurs publics assurerait des ressources pérennes et des débouchés pour les apprentis et les organismes de formation.

Des aides aux apprentis discutables

2) Les aides aux apprentis sont discutables. La [niche fiscale sur le revenu des apprentis](#) se justifie d'autant moins qu'elle est anti-redistributive. La complexité des exonérations sociales rend improbable leur caractère incitatif, et elles sont souvent présentées comme compensant une rémunération insuffisante (donc une aide à l'employeur, à traiter comme telle ?).

Il faut élargir la réflexion : les apprentis acquièrent des droits sociaux sans cotiser (un apprenti sur 6 ouvre un droit à l'assurance-chômage, prime d'activité, retraite, etc.), leur rémunération est mensuelle malgré des horaires très variés, ils n'ont pas accès aux bourses, etc. Un nouvel équilibre est souhaitable et compatible avec un régime social identique à celui des autres salariés, des étudiants, car apprenti ou non, à travail égal la rémunération devrait être égale.

3) Les coûts pédagogiques ont déjà été rationalisés, et sont malgré tout contenus pour les finances publiques : environ 8.000 euros pour un apprenti préparant un diplôme du secondaire à rapprocher de 14.500 euros pour une formation professionnelle en lycée, et 8.500 euros pour un apprenti du supérieur contre 13.000 euros en moyenne par étudiant.

Il reste à faire, mais l'efficacité ne se lit pas que dans le montant des factures ou les taux de marge : un rabot trop fruste éliminerait probablement des organismes de formation consulaires, associatifs, privés, qui

supportent à la fois des charges de structure plus élevées (immobilier, etc.) sans toucher de subventions pour charges de service public.

La conjoncture économique devenue difficile ajoute un risque de plans sociaux massifs et de faillites dans ces organismes de formation. La normalisation est délicate mais l'équation n'est pas insoluble.

Bruno Coquet est président du Cabinet UNO Etudes & Conseil.

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/lapprentissage-explique-40-des-emplois-salaries-crees-depuis-2018-mais-repose-sur-un-modele-financier-insoutenable-2201640>